

Coronavirus – Covid-19
Nouvelles mesures – point de situation

Le 22 mai 2020

Madame, Monsieur,

Les nouvelles :

- Activité partielle : projet de décret de « sécurisation »
- Nouvelle attestation de déplacement
- Entretiens professionnels : les dispositions d'urgence
- Marché du travail : les derniers chiffres
- Enquête sur les conditions d'emploi
- Dispositif « Objectif reprise »
- Projet de loi d'urgence : les apports du Sénat
- Les bonnes pratiques de l'esthétique
- Situation des travailleurs frontaliers
- Masques de protection : commandes publiques
- Arrêts de travail Covid : rôle du médecin du travail

1. Activité partielle : projet de décret de « sécurisation »

Un projet de décret relatif à la sécurisation de l'activité partielle a été transmis pour consultation à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Sur la mise en place de l'activité partielle, le projet de décret lève toute ambiguïté sur la **consultation du comité social et économique** : celle-ci ne s'impose que dans les entreprises d'au moins **50 salariés**.

Jusqu'au 31 décembre 2020, lorsqu'une entreprise entend recourir à l'activité partielle dans au moins **cinquante établissements**, pour le même motif et la même période, une demande d'autorisation préalable pour l'ensemble des établissements concernés pourra être adressée au préfet du département de l'un de ces établissements. En revanche, le contrôle de la régularité des conditions de placement en activité partielle relèverait de chaque préfet de département où est implanté un établissement.

Lorsqu'une entreprise a dû souscrire des **engagements** d'emploi, de formation, de GPEC ou autre lors de sa précédente demande d'autorisation d'activité partielle, elle

pourra se voir refuser une nouvelle demande en cas de non-respect de ces engagements.

Dans le cas de l'**individualisation** de l'activité partielle, l'accord collectif ou l'avis favorable du CSE devra être transmis à la Direccte dans un délai de 30 jours à compter de la date de conclusion de l'accord ou de la consultation du CSE.

Sur la question de la prise en compte des **heures supplémentaires** dans l'assiette de calcul de l'indemnité d'activité partielle, le projet de décret apporte deux précisions :

- pour les salariés effectuant des heures supplémentaires « structurelles » sur le fondement d'une convention de forfait en heures ou d'un accord collectif conclu avant le 23 avril 2020, le salaire brut de référence inclut la rémunération de ces heures supplémentaires et le taux horaire est obtenu en rapportant ce salaire brut de référence sur la durée légale du travail ou, le cas échéant, la durée d'équivalence, la durée conventionnelle ou la durée stipulée dans la convention de forfait ;
- lorsqu'une demande d'indemnisation d'activité partielle relative aux mois de mars et d'avril 2020 incluait des heures supplémentaires autres que celles visées dessus et a été déposée avant la date de publication du décret, l'administration pourra abandonner le recouvrement de sommes indûment perçues par les entreprises dans ce cas.

En matière de **contrôle** de l'activité partielle, le projet précise les pouvoirs de la Direccte : en cas de trop-perçu ou de non-respect, sans motif légitime, des engagements mentionnés dans la décision d'autorisation, l'autorité administrative pourra demander à l'entreprise de rembourser à l'Agence des services et de paiement les sommes dues dans un délai qui ne peut être inférieur à 30 jours.

Le cas échéant, l'employeur sera tenu de procéder aux régularisations des sommes versées aux salariés et des contributions et cotisations sociales afférentes.

Enfin, pour les entreprises en difficulté, le projet de décret :

- permet aux administrateurs et mandataires judiciaires ou à l'AGS de percevoir l'allocation d'activité partielle en lieu et place de l'employeur ;
- autorise l'Agence des services et de paiement à procéder, sur décision de la Direccte, au versement de l'allocation avant l'échéance du mois lorsque l'entreprise est dans l'impossibilité d'assurer le paiement mensuel des indemnités d'activité partielle à ses salariés.

[Projet de décret relatif à la sécurisation de l'activité partielle](#)

2. Nouvelle attestation de déplacement

Le décret du 11 mai 2020 prescrivant les mesures applicables dans le cadre du « déconfinement » a été légèrement modifié par un décret du 20 mai 2020.

Ce décret prévoit notamment que les organismes de formation peuvent accueillir les stagiaires pour les besoins de la formation professionnelle, lorsqu'elle ne peut être effectuée à distance.

En outre, il introduit un huitième motif permettant de se déplacer à plus de 100 kilomètres de son lieu de résidence et en dehors de son département : les déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et les déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'un bien immobilier, insusceptibles d'être différés.

[Décret n° 2020-604 du 20 mai 2020 complétant le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)

Dans la foulée de décret, un arrêté a fixé un nouveau modèle d'attestation de déplacement intégrant le nouveau motif.

[Arrêté du 20 mai 2020 fixant le modèle de déclaration de déplacement hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence](#)

3. Entretiens professionnels : les dispositions d'urgence

L'ordonnance n° 2020-387 du 1^{er} avril 2020 a adapté les dispositions relatives à l'entretien professionnel pour faire face à l'épidémie.

Deux adaptations majeures ont été effectuées :

- l'entretien professionnel faisant un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié intervenant au cours de l'année 2020 peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- les dispositions qui prévoient un abondement correctif du CPF du salarié, si celui-ci n'a pas bénéficié des entretiens et mesures prévus, sont suspendues en 2020.

En conséquence, le ministère du Travail a mis à jour son questions-réponses relatif à l'entretien professionnel afin d'intégrer ces évolutions.

Il est précisé que les abondements du CPF au titre des entretiens d'état des lieux réalisés en 2020 ne seront dus qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, dans le cas l'employeur n'aurait pas respecté ses obligations.

Dans ce cas, l'abondement devra être versé avec les contributions au titre de la formation professionnelle, soit avant le 1^{er} mars 2021.

[Questions-réponses entretien professionnel](#)

4. Marché du travail : les derniers chiffres

La Dares a publié son tableau de bord hebdomadaire sur la situation du marché du travail pendant la crise.

Le recours à l'activité partielle a atteint un plateau : la semaine dernière, 34 000 nouvelles demandes ont été déposées, pour un total de 1 315 000 demandes.

Ce sont aujourd'hui plus d'un million d'entreprises et 12,7 millions de salariés qui sont concernés.

Pour l'activité partielle du mois de mars, 932 000 demandes d'indemnisation ont effectivement été déposées, représentant 812 000 entreprises et 5,6 millions de salariés.

Les entreprises ont toutefois un délai d'un an pour déposer une demande d'indemnisation.

Le nombre de procédures de restructurations engagées reste à un niveau plus faible qu'avant le confinement.

Pôle emploi a enregistré 59 200 demandes d'inscription entre le 3 et le 9 mai : c'est le nombre hebdomadaire le plus faible depuis le début de l'année.

Par ailleurs, le nombre d'offres d'emploi en ligne publiées du 11 au 17 mai se situe à 73 % du niveau pré-confinement. Le nombre d'offres d'emploi en ligne rejoint le niveau observé trois semaines plus tôt (76 % du niveau pré-confinement) : il n'y aurait donc pas d'impact significatif du déconfinement à ce stade.

[Dares - Situation sur le marché du travail au 19 mai 2020](#)

Les chiffres de l'Acoss confirment la tendance : le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois au chuté de 64,9 % en avril après 24,9 % en mars.

Sur trois mois, le recul est de 73,8 %.

La masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé diminue de 2,5 % au premier trimestre.

[Source Le Figaro](#)

5. Enquête sur les conditions d'emploi

La Dares réalise une enquête Acemo spéciale Covid.

Entre le 1^{er} et le 12 mai, elle a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre à fin avril.

Sur le niveau de l'activité, l'on note une certaine reprise notamment dans le secteur de la construction (16 % des entreprises à l'arrêt, contre 53 % en mars).

Les principales causes de la baisse d'activité en avril sont la perte de débouchés (45 %) et les fermetures administratives (30 %).

Un début de retour sur site est à l'œuvre : fin avril, un tiers des salariés travaillaient sur site (après un quart fin mars), un cinquième était en chômage partiel complet (après un quart fin mars), un quart en télétravail (comme fin mars), les autres étant en congés, maladie ou garde d'enfants.

Le nombre de salariés ayant été au chômage partiel (complet ou non) au cours du mois d'avril peut être estimé à 8,6 millions, pour 832 millions d'heures chômées (soit 2,8 semaines à 35 heures par salarié en moyenne).

Si les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 40 % de l'emploi salarié, celles qui ne voient pas de retour à la normale dans ce délai en représentent 33 % et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale 27 %.

Les principales difficultés que les entreprises voient poindre dans la perspective d'une reprise d'activité sont la disponibilité limitée de certains salariés, l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale, le manque de débouchés et l'équipement en dispositifs de protection.

[Dares - Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 - mai 2020](#)

6. Dispositif « Objectif reprise »

Destiné aux entreprises et associations de droit privé de moins de 250 salariés, le dispositif « Objectif reprise » du ministère du Travail propose des modalités gratuites de conseil et d'appui pour favoriser la reprise ou la continuité de l'activité en combinant bonnes conditions de travail et performance.

« Objectif reprise » est déployé en région par le réseau Anact-Aract en lien avec les Directe. Il mobilise les solutions et acteurs régionaux.

Depuis le 19 mai, les entreprises peuvent bénéficier d'un questionnaire pour évaluer leurs points forts et marges de manœuvre, de différentes formes de conseils et d'orientations et d'un accompagnement des partenaires sociaux.

Cet outil est gratuit.

[Objectif reprise : outil gratuit pour aider les TPE et les PME](#)

[Objectif reprise TPE-PME : Un dispositif d'appui pour fiabiliser la reprise ou la poursuite d'activité des TPE-PME](#)

7. Projet de loi d'urgence : les apports du Sénat

Réunie le 20 mai 2020, la commission des lois du Sénat a adopté une version fortement modifiée du projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Ce texte prévoyait initialement 40 habilitations à légiférer par ordonnances, ce nombre ayant été ramené à 24 habilitations lors des travaux de l'Assemblée nationale. La commission des lois du Sénat les a réduites à 10, tout en précisant leur champ d'application. Ces nouvelles ordonnances s'ajouteront aux 57 ordonnances déjà prises depuis la loi d'urgence du 23 mars dernier.

La commission a rejeté l'extension de l'expérimentation des cours criminelles.

En droit du travail, la commission a maintenu l'habilitation à prendre une ordonnance pour adapter les dispositions relatives à l'activité partielle en fonction des caractéristiques des entreprises, de leur secteur d'activité ou des catégories de salariés concernés, ainsi que permettre le maintien de garanties de protection sociale complémentaire.

Il serait renvoyé à un décret pour fixer les conditions de prise en compte des périodes d'activité partielle pour l'ouverture du droit à pension de vieillesse.

La commission a très légèrement modifié les dispositions sur la mise en place d'un régime d'intéressement dans les TPE et la possibilité de fixer par voie d'accord d'entreprise le nombre maximal de renouvellements et le délai de carence des CDD et contrats de mission.

Les assouplissements en matière de prêt de main-d'œuvre seraient fixés directement dans la loi : possibilité de conclure une convention portant sur la mise à disposition de plusieurs salariés et pas d'obligation de mentionner les horaires de travail dans l'avenant au contrat de travail.

Le texte de la commission sera discuté en séance publique la semaine prochaine avant d'être transmis à une commission mixte paritaire.

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl19-440.html>

8. Les bonnes pratiques de l'esthétique

Etabli par la CPPNI de la branche et validé par le ministère du Travail, un guide propose des fiches sanitaires détaillant les procédures à respecter pour la reprise d'activité des entreprises de l'esthétique.

[Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de l'esthétique](#)

9. Situation des travailleurs frontaliers

En mars dernier, des accords avaient été trouvés avec l'Allemagne, la Belgique et la Suisse afin que les travailleurs frontaliers bénéficiant des régimes spécifiques d'imposition pour les travailleurs résidant et travaillant dans les zones frontalières puissent continuer à en bénéficier, même s'ils sont conduits à demeurer chez eux pendant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Des accords amiables ont été conclus avec ces mêmes États, la semaine du 11 mai 2020, concernant les travailleurs frontaliers non éligibles au bénéfice de ces régimes d'imposition car, bien que travaillant habituellement en dehors de leur État de résidence, ils résident ou travaillent en dehors des zones frontalières définies dans les conventions fiscales conclues avec ces États.

Alors que les jours télétravaillés à domicile sont normalement taxables dans l'État de résidence des contribuables, ces accords permettent, pour les travailleurs frontaliers ne relevant pas d'un régime d'imposition spécifique, que les jours

pendant lesquels ils sont amenés à travailler chez eux du fait des recommandations et consignes sanitaires liées au COVID-19 puissent être considérés comme des jours travaillés dans l'État où ils exercent habituellement leur activité et donc taxables dans cet État.

Ainsi, le maintien à domicile des travailleurs frontaliers n'entraînera pas d'incidence sur le régime d'imposition qui leur est applicable. Les jours télétravaillés à domicile des travailleurs frontaliers qui ne souhaiteraient néanmoins pas faire usage de ces accords resteront imposables dans leur État de résidence.

L'accord conclu avec l'Allemagne rappelle enfin que les indemnités de chômage partiel, versées au titre des assurances sociales légales allemandes à des bénéficiaires résidents de France au titre d'un emploi exercé en Allemagne, ne sont imposables qu'en France.

[La France s'accorde avec l'Allemagne, la Belgique et la Suisse pour que, dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, le maintien à domicile des travailleurs frontaliers non éligibles aux régimes frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur le régime d'imposition qui leur est applicable](#)

10. Masques de protection : commandes publiques

Les capacités de production des quatre fabricants historiques implantés en France (Kolmi-Hopen, Paul Boyé, Valmy, Macopharma) ont été renforcées au cours des dernières semaines pour sécuriser les approvisionnements en matières premières. D'une production de 3,5 millions de masques sanitaires par semaine avant la crise, leur production hebdomadaire est passée à 10 millions de masques, en avril.

Parallèlement, de nouveaux acteurs de la filière ont été mobilisés : Brocéliande, Savoy, BB Distrib et Bio Serenity. Combiné avec les capacités des producteurs historiques, le développement de ces nouvelles lignes de production permettra la fabrication de 20 millions de masques sanitaires par semaine d'ici fin mai.

La conjugaison de l'ensemble de ces actions a permis à Santé publique France de contractualiser la commande de plus d'un milliard de masques fabriqués en France et qui seront progressivement livrés d'ici à décembre 2020.

Ces actions permettent de viser une capacité de production installée en France supérieure à 50 millions de masques par semaine d'ici la fin d'année.

Ces masques seront distribués aux professionnels de santé, en ville, à l'hôpital, dans les établissements et services médico-sociaux, aux équipes chargées de réaliser les

tests ainsi qu'aux personnes atteintes par le Covid-19 et aux personnes à haut risque médical de développer une forme grave de Covid-19.

[Le Gouvernement soutient le renforcement des capacités de production nationales et annonce la commande de plus d'1 milliard de masques sanitaires fabriqués en France](#)

11. Arrêts de travail Covid : rôle du médecin du travail

Le ministère du Travail a actualisé ses questions-réponses relatives aux services de santé au travail pour intégrer les dispositions du décret du 11 mai 2020 permettant aux médecins du travail de prescrire des arrêts de travail ou des certificats d'isolement jusqu'au 31 mai 2020.

Sont concernés, les salariés :

- atteints ou suspectés d'être atteints par le COVID-19, notamment les cas contacts ;
- vulnérables car susceptibles de développer des formes sévères de la maladie au sens de l'article 1er du décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 ;
- partageant le même domicile qu'une personne vulnérable.

S'agissant des modalités pratiques, pour les salariés atteints ou suspectés d'être atteints par le COVID-19 le médecin du travail établit l'arrêt de travail à partir du modèle existant pour les arrêts de travail classiques. Il le transmet sans délai au salarié et à son employeur (L'employeur est destinataire du seul volet 3 qui ne comporte pas d'éléments d'ordre médical). Le salarié envoie alors dans les deux jours l'avis d'interruption de travail à l'organisme d'Assurance maladie dont il relève.

Pour les salariés vulnérables ou partageant le domicile d'une personne vulnérable, le médecin du travail n'établit pas d'arrêt de travail sur le modèle classique, mais une déclaration d'interruption de travail sur papier libre qui comporte les informations suivantes :

- l'identification du médecin ;
- l'identification du salarié ;
- l'identification de l'employeur ;
- l'information selon laquelle le salarié est une personne vulnérable ou partage le domicile d'une personne vulnérable.

Le médecin transmet alors sans délai au salarié la déclaration d'interruption de travail valant certificat d'isolement. Le salarié l'adresse sans délai à l'employeur aux fins de placement en activité partielle. Sa rémunération sera alors prise en charge

au titre de l'activité partielle même si les conditions fixées à l'article L5122-1 ne sont pas remplies (fermeture temporaire ou réduction de l'horaire de travail).

Questions-réponses service de santé au travail

12.L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)
- ✓ [Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions »](#)

Ordonnances

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle et épargne salariale](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

Organisation du travail

- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés ?](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)
- ✓ [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-509 du 2 mai 2020 fixant les modalités d'application des dispositions du I de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 modifiée portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Suspicion de contamination](#)
- ✓ [Gestion des locaux communs et vestiaires](#)
- ✓ [Travail dans l'intérim](#)
- ✓ [Travail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Télétravail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Travail dans l'arboriculture](#)
- ✓ [Travail dans le maraîchage](#)
- ✓ [Travail circuit court - amap - vente à la ferme](#)
- ✓ [Activités agricoles](#)
- ✓ [Chantiers de travaux agricoles](#)
- ✓ [Travail saisonnier](#)
- ✓ [Activité viticole et/ou de vinification](#)
- ✓ [Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture](#)
- ✓ [Travail en cabinet vétérinaire](#)
- ✓ [Travail filière cheval](#)
- ✓ [Travail dans l'élevage](#)
- ✓ [Travail en abattoir](#)
- ✓ [Travail sur un chantier de jardins espaces verts](#)
- ✓ [Travail en pharmacie](#)
- ✓ [Travail en boucherie, charcuterie, traiteur](#)
- ✓ [Travail en drive](#)
- ✓ [Travail en caisse](#)
- ✓ [Travail dans un commerce de détail alimentaire](#)
- ✓ [Commerce de détail non alimentaire](#)
- ✓ [Vendeur conseil](#)
- ✓ [Travail en boulangerie](#)
- ✓ [Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter](#)
- ✓ [Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre](#)
- ✓ [Réceptionniste ou veilleur de nuit](#)
- ✓ [Travail en animalerie](#)
- ✓ [Prestataire d'entretien de locaux](#)
- ✓ [Travail dans la collecte des ordures ménagères](#)
- ✓ [Employé de centre de tri ou d'incinération](#)
- ✓ [Travail dans la blanchisserie industrielle](#)
- ✓ [Agent de maintenance](#)
- ✓ [Location de matériel et d'engins](#)
- ✓ [Plombier - Installateur sanitaire](#)
- ✓ [Travail dans le dépannage - Intervention à domicile](#)
- ✓ [Travail dans une station-service](#)
- ✓ [Travail dans un garage](#)
- ✓ [Ouvrier de production](#)
- ✓ [Personnels de bureau rattachés à la production](#)
- ✓ [Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic](#)
- ✓ [Préparateur de commande dans un entrepôt logistique](#)
- ✓ [Chauffeur livreur](#)
- ✓ [Taxi ou conducteur de VTC](#)
- ✓ [Aide à domicile](#)
- ✓ [Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque](#)
- ✓ [Opérateur en centre d'appels](#)
- ✓ [Agent de sécurité](#)
- ✓ [Agent funéraire](#)

- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID-19](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire](#)
- ✓ [Guide plan de continuité activité - Filière bois COVID-19](#)
- ✓ [Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité de l'activité tuiles et briques](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires carrières transformation de pierre de taille](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité activité industries extraction et transformation gypse anhydrite minéraux industriels chaux plâtre](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires et continuité activité mortiers industriels adjuvants agents de démoulage et produits de cure](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de l'approvisionnement du bâtiment second oeuvre et de l'industrie](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de l'esthétique](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la coiffure](#)
- ✓ [Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz](#)
- ✓ [Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#)

URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acof du 23 mars](#)
- ✓ [Urssaf report échéances 15 avril](#)
- ✓ [Urssaf : action sociale pour les travailleurs indépendants](#)
- ✓ [Urssaf : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 20 avril](#)

Economie / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)

- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

Formation - apprentissage

- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARE, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire](#)

- ✓ [Reprise de l'accueil en formation - Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue](#)

Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

Activité partielle

- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-522 du 5 mai 2020 complétant le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)
- ✓ [Formation professionnelle des salariés en activité partielle](#)

Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)

- ✓ [Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Communiqué - Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : un nouveau dispositif simple et protecteur](#)
- ✓ [Arrêt garde d'enfants au 1er mai](#)
- ✓ [Arrêt personnes vulnérables au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du Covid-19](#)
- ✓ [Ministère du Travail - Les arrêts de travail dérogatoires basculent en activité partielle au 1er mai](#)

CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)
- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)
- ✓ [Coronavirus \(COVID-19\) : les rappels de la CNIL sur la collecte de données personnelles par les employeurs](#)

Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Questions - réponses sur ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)
- ✓ [Olivier Dussopt annonce quatre mesures pour accompagner la reprise d'activités pour accompagner la reprise d'activités des agents publics dans le cadre de la sortie du confinement](#)
- ✓ [Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#)
- ✓ [Arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et](#)

[militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)

- ✓ [Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Restrictions - déplacements

- ✓ [Arrêté du 12 mai 2020 fixant le modèle de déclaration de déplacement hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence](#)
- ✓ [Déclaration de déplacement](#)
- ✓ [Arrêté du 12 mai 2020 portant réglementation temporaire de l'accès aux transports publics collectifs et à leurs espaces attenants en Île-de-France](#)
- ✓ [Attestation de déplacement professionnel en transport public collectif en Ile-de-France](#)
- ✓ [Attestation dérogatoire usage des transports publics collectifs en Ile-de-France](#)

Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)
- ✓ [Etrangers en France : prolongation de la validité des titres de séjour](#)
- ✓ [FAQ Ministère des affaires étrangères](#)

Culture

- ✓ [Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus](#)

Engagement contre le Covid-19

FIDERE

AVOCATS

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-français-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe Fidere Avocats